

PAIEMENT ELECTRONIQUE DES OPERATIONS DOUANIERE

Corus raccourcit les procédures

Sécuriser les transactions entre les clients, les transitaires et la douane. Permettre une transparence dans le paiement des taxes à la douane. C'est l'ambition de la douane qui vient de mettre sur pied le système Corus. Un instrument devant permettre aux opérateurs économiques de régler leurs droits et taxes de leur transactions, sans avoir à ce déplacer.

Les opérateurs économique pourront désormais, avec l'aide des Technologies de l'information et de la communication, régler les droits et taxes de leurs déclaration sans bouger de leur bureau ou fabrique. Trois conventions du projet de paiement électronique des droits de Douane et taxes assimilées dénommé Corus ont été signées, ce jeudi 17 avril, à Dakar. Un partenariat noué entre la *Direction de la comptabilité publique et du trésor (Dgtp)* et *Attijari* d'une part et entre cette même banque marocaine et le système *Gaindé 2000* d'autre part. La troisième convention lie la *Banque International pour le commerce et l'industrie du Sénégal (Bicis)*, le système *Gaindé* et la *Dgtp*.

Lancé depuis mars 2004 par la

volonté de la direction des douanes, ce système est mis sur place grâce au concours des ces acteurs sus cités et des commissionnaires agréés de la Douane sous la coordination de la *Banque Centrale des états de l'Afrique de l'Ouest (Bceao)*. Ce service bancaire spécialisé est créé dans le but d'assurer une transparence dans le paiement des taxes douanières et de permettre aux clients (payeurs) d'être en contact direct avec leurs transactions et gagner plus de temps, en effectuant ses transactions sans quitter son bureau. Le directeur des solutions et développement de *Gaindé 2000*, Talla Diop, explique la mise en place du système permet une démarche reposant sur trois phases à savoir: « *la préparation du pilote, le*

déroulement du pilote et la mise en service ». A l'en croire *Corus* permet de lier les différents acteurs (agréés douane, banque, clients ...) à travers une plate forme sécurisée pour permettre d'effectuer leurs opérations. « *Corus permet via une sécurisée de mettre une interface entre des agréés en douane, des banques commerciales, des utilisateurs et le trésor pour accéder aux différentes informations calculés depuis le système Gaindé de dédouanement et leur permettre d'utiliser la passerelle comme un moyen de paiement à vue en utilisant la technologie, l'Internet* ». Par ailleurs, le directeur général de la douane, Jean Jacques Armand Nanga, pense que ce nouveau système mène l'implication tous les acteurs pour son accord et son élargissement à tous les autres secteurs.

Amadou Di
(Stagia